

# **17**

## **RAPPORT**

### **OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMPAGNIE JACQUES KRAEMER DANS LE CADRE D'UNE RESIDENCE-PRODUCTION A METZ**

La compagnie Jacques Kraemer, basée à Chartres, est accueillie à Metz du 8 au 31 mars 2011 dans le cadre d'une résidence en vue de produire une création théâtrale écrite et mise en scène par le dramaturge et comédien, intitulée « 1669 Tartuffe, Louis XIV et Raphaël Lévy ».

La Ville de Metz est hautement concernée par les problématiques qui sous-tendent cette création retracant un épisode douloureux de l'histoire de la ville, celle de la persécution de la communauté juive à Metz au XVII<sup>e</sup> siècle (l'Affaire Raphaël Lévy).

La compagnie sera en répétition au Théâtre Universitaire du Saulcy où sont prévues des actions de médiation (lecture-rencontre, répétition publique, débat). La pièce sera créée à l'Opéra-Théâtre les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril.

D'autres représentations sont programmées en avril-mai au Théâtre des Capucins de Luxembourg, au Centre Dramatique Régional de Tours (co-producteurs), à Mainvilliers puis en novembre au Théâtre de la Manufacture/CDN de Nancy.

Aussi, sur un budget prévisionnel de 243 689 €, il est proposé de verser une aide à la production à la compagnie Kraemer pour un montant de 45 000 €.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**MOTION**

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COMPAGNIE JACQUES KRAEMER DANS LE CADRE D'UNE RESIDENCE-PRODUCTION A METZ**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 janvier 2011,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention pour un montant de 45 000 € à la compagnie Jacques Kraemer au titre de l'aide à la production pour la pièce intitulée « 1669 Tartuffe, Louis XIV et Raphaël Lévy » dans le cadre d'une résidence à Metz en mars 2011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'organisme bénéficiaire ainsi que tout avenant éventuel.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE